

Résumé directif

LNG Canada propose de construire et d'exploiter une installation d'exportation de gaz naturel liquéfié (le Projet) au nord-ouest de la Colombie-Britannique, dans le district de Kitimat et sur le territoire traditionnel de la Nation Haisla. Le Projet comprend une installation de liquéfaction du gaz naturel et des infrastructures de soutien; des infrastructures et des installations de construction temporaires; et une installation d'expédition.

Le 17 juin 2015, LNG Canada a reçu une déclaration de décision en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) établissant les conditions devant être respectées dans le cadre du Projet. Le présent rapport annuel contient de l'information et des mises à jour sur ces conditions pour la période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 (l'année de déclaration).

Le Projet représente une occasion unique pour la Colombie-Britannique et l'ensemble du Canada. Si l'installation intégrale est construite, le Projet permettra de transformer sur une base annuelle quelque 26 millions de tonnes de gaz naturel – une matière première dont le Canada détient d'abondantes réserves – en gaz naturel liquéfié, qui sera ensuite exporté vers les marchés internationaux.

LNG Canada s'engage à respecter les plus hautes normes en matière de gestion de l'environnement et de conformité environnementale dans l'ensemble de ses activités. Le système de gestion de la conformité de LNG Canada – une composante de son système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement – présente les procédés mis en place pour assurer que les conditions comprises à la déclaration de décision de la LCEE sont documentées, mesurées et respectées. LNG Canada a confié la surveillance environnementale du Projet à Haisla-Triton.

À chaque étape de la construction, LNG Canada réévalue constamment les mesures d'atténuation et de surveillance pour s'assurer que les activités de construction respectent toujours les exigences réglementaires et les engagements du Projet.

Pour assurer la bonne marche du Projet, LNG Canada adopte les technologies les plus sophistiquées sur le marché, a recours à des pratiques de pointe en matière de design et d'ingénierie qui dépassent les exigences établies par la loi, et collabore avec les fournisseurs de solutions techniques les plus crédibles et les plus évolués de l'industrie.

1. Activités de construction au cours de l'année de déclaration

Lors de l'année de déclaration, les travaux préparatoires et d'étude se sont poursuivis sur le site du Projet en vue de la construction du Cedar Valley Lodge, un complexe d'habitation temporaire pour la main-

d'œuvre. Ce complexe devrait être situé immédiatement à côté des installations de traitement et de stockage du gaz naturel liquéfié.

Des travaux d'aménagement hydraulique, d'amélioration de l'accès au site, d'amélioration des sols, de défrichage, de gestion de la faune aquatique et terrestre, d'évitement des oiseaux migrateurs, d'installation de remorques pour les entrepreneurs et de préparation générale du site se sont également déroulés au cours de l'année de déclaration.

Le 11 juillet 2016, LNG Canada a annoncé un retard dans la prise de la décision d'investissement finale, qui devait à l'origine être rendue à la fin de 2016. D'avril à décembre 2016, les activités visaient principalement la stabilisation du site et l'achèvement des travaux préparatoires en vue de la fermeture temporaire du site en décembre 2016. Depuis, le site a principalement accueilli des activités de surveillance environnementale et de maintien de la conformité, de même que la mise en œuvre continue de mesures compensatoires de protection des pêches dans le cadre de la construction du complexe d'habitation temporaire de la main-d'œuvre. Aucuns travaux de construction supplémentaires n'ont eu lieu en 2017.

2. Communications et consultation avec la communauté et les groupes autochtones

LNG Canada s'engage à communiquer de manière transparente et continue avec les groupes autochtones et la communauté de Kitimat, et à les consulter sur une base régulière. La rétroaction qui découle de ces échanges est une composante essentielle du Projet. Le programme de communication et d'engagement de LNG Canada préconise une approche de gestion adaptative qui permet de recevoir les commentaires, les questions et les préoccupations des parties concernées, et d'y répondre de manière satisfaisante. À cette fin, LNG Canada propose une série de plateformes d'échange, soit un site Web, le bulletin électronique InFocus, une page Facebook, une ligne téléphonique et une adresse courriel attitrées, un groupe consultatif local, et des journées portes ouvertes. Ces canaux de communication ont été mis en place sur consultation des parties prenantes, des résidents et des groupes autochtones.

LNG Canada adhère à un processus de rétroaction par la communauté, qui offre à ses membres un canal permanent et transparent pour transmettre leurs questions, préoccupations et griefs, et s'assurer qu'ils sont pris en considération de manière opportune et cohérente.

LNG Canada s'engage à consulter les groupes autochtones qui pourraient être touchés par le Projet au sujet des processus, activités, permis et conditions applicables, et à les engager activement dans le processus. Le responsable principal des relations avec les groupes autochtones sert de point de contact unique à ces derniers. Au cours de l'année de déclaration, LNG Canada a consulté les groupes autochtones dans le cadre du développement de plusieurs plans et processus.

3. Respect des conditions

Le terrain entourant le site du Projet compte plusieurs habitats terrestres, aquatiques et marécageux qui abritent une faune diversifiée. Ces écosystèmes sont importants non seulement pour la vitalité du paysage naturel, mais aussi pour les résidents et les groupes autochtones, qui les utilisent à des fins traditionnelles et récréatives.

A) Conservation de l'habitat et récupération des poissons et des amphibiens

Au cours de l'année de déclaration, LNG Canada a poursuivi ses activités de récupération des poissons en vertu de l'autorisation 15-HPAC-00918 (FAA1) de la Loi sur les pêches. À ce jour, le programme de récupération des poissons mis en œuvre dans le cadre de la construction du complexe d'habitation Cedar Valley Lodge a permis de sauver et de relocaliser plus de 35 000 poissons d'espèces variées. Ce programme continue de produire des résultats satisfaisants, notamment le maintien du taux de mortalité des poissons à environ 2,0 %. Le nombre final de poissons récupérés et les taux de mortalité ont été soumis au ministère des Pêches et des Océans et au ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles de la Colombie-Britannique, comme exigé par les conditions du permis.

Le programme de récupération des amphibiens déployé sur le chantier de construction a permis la capture de plus de 195 000 spécimens, principalement des adultes, des jeunes et des masses ovigères. Le taux de mortalité des amphibiens s'élève à environ 0,6 %, et plus de 1 200 œufs et masses ovigères ont été relocalisés avec succès.

B) Milieux humides

Le plan de compensation pour les dommages causés aux milieux humides de LNG Canada vise le déploiement de mesures compensatoires aussi près que possible de Kitimat, qui recréent de manière fidèle le type et les fonctions des milieux humides perdus. Ce plan est actuellement réévalué en consultation avec le Bureau d'évaluation environnementale, Environnement Canada, les groupes autochtones concernés, et le ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles de la Colombie-Britannique.

C) Oiseaux migrateurs

Au cours de l'année de déclaration, LNG Canada a procédé à des activités de défrichage, conformément à ses plans de gestion de la faune et des rapaces. Ces plans ciblent diverses mesures d'atténuation permettant de protéger les oiseaux migrateurs, notamment la réduction de la pollution par la lumière et le bruit, l'adoption de périodes d'activité et d'échéanciers restreints, et le respect des distances de protection exigées par les gouvernements fédéral et provincial.

D) Santé humaine

LNG Canada s'engage à limiter le bruit et les émissions polluantes dans le cadre des activités du Projet, et a mis en œuvre une série de mesures d'atténuation lorsqu'approprié. Sur ses chantiers, LNG Canada adopte les meilleures pratiques dictées par les lignes directrices de contrôle du bruit (*Noise Control Best Practices Guidelines*) de la Oil and Gas Commission de la Colombie-Britannique.

E) Ressources archéologiques et patrimoniales

Une étude menée sur le terrain par LNG Canada en 2013 et en 2014, conformément au permis d'inspection patrimoniale octroyé par la Loi sur la conservation du patrimoine de la Colombie-Britannique (*BC Heritage Conservation Act*), a ciblé deux sites archéologiques ou culturels potentiels : le premier, situé en bordure du chemin de transport, a depuis été déclassé, et le second, situé à l'extrémité nord la ligne de chargement du gaz naturel liquéfié, a été autorisé. Aucuns travaux n'ont été effectués sur l'un ou l'autre de ces sites au cours de l'année de déclaration.

F) Désaffectation

Aucune activité de désaffectation n'a eu lieu sur le site du Projet de LNG Canada au cours de l'année de déclaration.

G) Accidents ou défaillances

Aucun accident ni aucune défaillance ne se sont produits dans le cadre du Projet de LNG Canada au cours de l'année de déclaration.